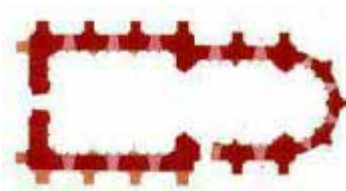


🕒 **Histoire de l'Hôpital Saint-Julien de Petit-Quevilly - P. Delaunay (séance du 8 novembre 2000)**



**RESUME**

[1/ Origine de l'établissement hospitalier](#) : VIII 2<sup>ème</sup> siècle ? Robert le Diable et Guillaume le Conquérant  
752-768 : fondation de la salle aux pucelles pour protéger les religieuses de la fureur des normands  
1066 : Guillaume séjourne à Saint Julien

[2/ De Henri II à Charles V: la lèpre](#)

Henri II Plantagenêt donne son manoir royal aux religieuses. Aliénor d'Aquitaine y séjourne plusieurs fois  
1066-1183 : la chapelle Notre Dame prend le nom de Saint Julien l'Hospitalier en raison de la lèpre  
1366 : la léproserie est transférée à l'Hôtel Dieu (Prieuré de la Madeleine)  
1386 : les femmes malades de Quevilly ont le droit d'être traitées dans la salle aux pucelles

[3/ La peste : 3 siècles de malheur](#)

1348/1669 : la peste à Rouen : en attendant la construction du lieu de santé, (actuel Hotel Dieu) des malades sont transférés à Saint Julien

[4/ La Chartreuse](#)

1084/1789 : l'Ordre de la Chartreuse : une histoire de fusion qui façonne le profil historique de Petit Quevilly

[5/ La Révolution](#)

1789 : Le domaine est vendu comme bien national. La chapelle Saint Julien est transformée en fabrique de soude !

[6/ Guillaume Lecointe](#)

1836-1865 : Guillaume Lecointe fonde la colonie horticole (le Refuge) pour les jeunes détenus des prisons de Rouen

[7/ La période industrielle](#)

L'usine Davey-Pickford

[8/ L'Hospice](#)

1868 : Inauguration d'un hospice de 12 lits par Emile Malétra  
1887 : 50 lits sont mis à disposition des vieillards et malades  
1891 : Inauguration de la salle Simon Davey  
1900 : Mise en service de 2 pavillons d'isolement  
1901 : Nomination des Docteurs KUHN, BRASSEUR, COQUATRIX comme médecins chefs de service

## 9/ L'Hôpital

1932 : Inauguration de l'hôpital moderne par Mr Justin Godart, ministre de la santé. La capacité est de 197 lits

Depuis sa création (?) en 752 jusqu'en 1932, ou comment un quartier est marqué depuis son origine par des activités charitables et sanitaires.

Il est clair que l'histoire de l'hôpital Saint Julien de Petit Quevilly, qui fait aujourd'hui partie du patrimoine hospitalier rouennais depuis son rattachement en 1997 au Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ne remonte pas au VIII<sup>ème</sup> siècle.

Mais si le nom de Saint Julien a été donné récemment à l'établissement hospitalier de la rive gauche, c'est en référence à un quartier dont l'histoire est très ancienne, et dans lequel des activités charitables et sanitaires ont été régulièrement observées.

C'est pourquoi il nous a paru honnête de proposer aujourd'hui un survol historique des événements reflétant cette préoccupation sanitaire dont Guillaume le Conquérant a été un des premiers témoins !

## **1/ Origine de l'établissement hospitalier : VIII<sup>ème</sup> siècle ? Fondation d'un établissement religieux**

De 752 à 768 Aubin est duc et gouverneur de Neustrie sous Pépin le Bref .Il épouse Inde, sœur du Duc de Bourgogne dont le fils, né en 752 se donna dans sa jeunesse à de mauvaises actions : il fut nommé Robert le Diable.

Ses parents, croyant le tirer du libertinage, résolurent de le faire chevalier. Un jour (768), Robert le Diable alla à un reclusage où des femmes vivaient religieusement. Il fit venir les religieuses, en mena une dans le bois: il la viola et lui coupa les mamelles. (Mais Robert le Diable est probablement un héros mythique dont on s'est inspiré pour baptiser Robert, le père du bâtard Guillaume le Conquérant (Robert le Magnifique (1027-1035) marié avec Arlette. D'autres le donne pour le fils de Guillaume le Conquérant Robert II Courteheuse (1087-1106)).

Comme certains historiens le suggère, on peut accepter qu'en ce lieu ait été fondé un établissement religieux au VIII<sup>ème</sup> siècle.

Puis, les ducs de Normandie aménagent un vaste parc enclos d'une palissade faite de pieux et de chevilles (Clavícula à Kevilla, Cavilly, Kevilly, Cévilly, Chevillé, Quevilly ?). A cette date, la forêt du Rouvray descendait jusque sur les rives de la Seine.

Dans ce parc, deux événements majeurs sont rapportés:

En 952 (?) Guillaume Longue Epée, fils de Rollon, fait venir son fils Richard I<sup>er</sup> de Fécamp pour le remettre aux bons soins du comte de Bayeux afin qu'il apprenne le danois.

En 1066 c'est là que Guillaume le Conquérant aurait appris la nouvelle de la mort d'Edouard le Confesseur et du couronnement d'Harold

## **2/ De Henri II à Charles V: la lèpre**

En 1152 Henri II Plantagenêt épouse Aliénor d'Aquitaine à Poitiers. En 1153, elle est enceinte, et accouche le 17 Août de Guillaume.

En 1160 Henri II, duc de Normandie fonde la maison royale dans le parc du Rouvray.

En 1163 La Chapelle est destinée à mettre les ladresses en la salle dénommée la salle aux pucelles, et prend le nom de Saint Julien l'Hospitalier.

En 1179 Le concile de Latran (III) prévoit de donner un statut religieux aux maladreries pour ne pas éloigner ces exclus de Dieu

1183, Henri II est roi d'Angleterre et duc de Normandie. Il donne aux religieuses son manoir royal et la chapelle de Quevilly (la chapelle Notre Dame en raison de la lèpre prend le nom de Chapelle Saint Julien l'Hospitalier en raison du dévouement extrême jusqu'à la mort d'avoir donné des soins à un lépreux) :  
Charte d'Henri II

*"Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, aux archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, vicomtes et baillis : salut! Savoir que j'ai donné à perpétuelle et libre aumône, tant pour le salut de mon âme, que de celui de mes prédécesseurs et successeurs (ce que j'ai ratifié par l'acte présent) aux femmes lépreuses de Quevilly, mon manoir du lieu dit et toutes les maisons que j'y ai fait construire, avec 200 livres de rente pour leur nourriture et vêtement à prendre sur la vicomté de Rouen à savoir 100 livres au jour de Saint Nicolas, et 100 livres au jour de Pâques. Je leur donne*

*d'abondant le pré de Quevilly que Martin de Rose a essarté et droit de pâturage pour leur bétail en toute la dite forêt où elles pourront prendre du bois pour leur chauffage et pour faire réparer leurs maisons. Nous les affranchissons encore, tant par eau que par terre de tous impôts et subsides tant pour leur vin que pour leurs autres choses qui leur seront nécessaires; et si nous voulons que leurs vassaux et serviteurs jouissent du même privilège et même qu'ils soient exempts de taille. C'est pourquoi je veux qu'elles jouissent librement, pacifiquement, entièrement et honorablement de tous les privilèges susdits; que s'il se rencontre quel qu'un de mes héritiers ou d'autre personne qui ait la témérité de retrancher quelque chose de cette mienne aumône, j'entends qu'il encourt non seulement ma malédiction, mais aussi celle du Tout Puissant".*

### **La lèpre**

D'après Michelet, les croisades sont la cause de l'introduction de la lèpre en Europe, maladie commune en Orient. Mais en réalité la lèpre était déjà connue en Occident depuis longtemps comme en témoigne une abondante littérature médiévale, depuis la création d'une léproserie à Harbledown en 1080 jusqu'à son évocation dans Tristan et Yseult

Dès 1131, 20 paroisses de Rouen fondent au Mont aux Malades une léproserie commune. D'autres vont être créées au XII<sup>ème</sup> siècle à Darnétal et à Saint Julien.

Dans l'histoire de Rouen de A. Lefort : *La lèpre était une horrible maladie : la peau tombait en écaille, puis apparaissaient des plaies vives, des dartres rongeantes ; les phalanges des doigts de pied et de la main tombaient et ne laissaient plus qu'un informe moignon. Les paupières boursoufflées fermaient les yeux, les lèvres étaient rongées, puis les gencives, puis la voûte du palais s'effondrait. Ces malheureux exhalaient une puanteur telle que les chiens hurlaient et se sauvaient à leur approche. Ils inspiraient, on le comprend, une véritable horreur ; une cérémonie lugubre les retranchait de la société : le lépreux était conduit à l'église revêtu d'un drap mortuaire, aux sons longs et plaintifs de la cloche ; il pénétrait dans l'édifice sacré tout tendu de noir, les tentures parsemées de têtes de mort et de tibias en sautoir. Le clergé récitait les prières funèbres, et le curé, d'une voix forte, prononçait les paroles prescrites par le rituel : " Je te défends de sortir sans ton habit de ladre, de passer par les ruelles étroites, de parler à quelqu'un lorsqu'il sera sous le vent, d'aller dans aucune église, dans aucun marché ; Je te défends de boire et de laver tes mains soit dans une fontaine, soit dans une rivière. Je te défends de toucher les enfants "* Ensuite, le prêtre lui donnait son pied à baiser et lui jetait une pelletée de terre à la tête. Le malheureux dépouillait alors ses habits, se mettait à genoux, revêtait sa tartarelle de ladre, longue robe noire dont un capuchon percé à la hauteur de yeux cachait entièrement la face ; il prenait sa cliquette pour qu'à l'avenir tout le monde eut à fuir devant lui. Plus tard, on les enferma dans les léproseries de la ville. La vanité humaine, plus forte que tout vivait encore, même parmi ceux que frappait la hideuse maladie. La distinction des castes subsistait encore entre ces malheureuses victimes de la lèpre. Saint Julien n'ouvrait ses portes qu'aux lépreux de noble race ; une femme nommée Thomasse de Saint Léonard ne pouvait y être admise parce qu'elle était ignoble.

Les lépreuses sont donc dans la léproserie de Saint Julien (10 femmes en 1258 puis 5 femmes en 1266 ; dans le même temps, il y a 19 hommes et 15 femmes au Mont aux Malades), protégées; elles doivent respecter la charte de l'archevêque de Rouen et "suivre les pieuses intentions du fondateur, et justifier de leur pauvreté" mais on exigea par la suite qu'elles soient de noble famille, les lépreuses roturières furent exclues de la maison. Protégées et surveillées en effet : en 1265, l'archevêque Eudes Rigaud, visitant la Salle aux Pucelles de Quevilly, découvre avec stupeur qu'une des pensionnaires a eu un enfant avec un prêtre, alors qu'il était préconisé qu'elles n'aient aucun contact avec les hommes en dehors du chapelain. De plus il découvre que cette jeune femme n'était même pas lépreuse, et qu'elle n'aurait même pas dû être là. On considérait que ces femmes étaient autant sinon plus des religieuses que des malades, et en tant que telle avaient le droit à des égards (des coffres, des habits confortables, fourrure, pelisses). Elles n'étaient pas obligées de se lever pour les mâtines. Elles sont dotées à Quevilly plus que partout ailleurs, elles mangent bien (tous les jours du pain, du vin, de la cervoise (du porridge liquide), 3 fois par semaine de la viande fraîche, les autres jours des œufs ou du poisson ! On pouvait même donner les restes aux pauvres de la paroisse.

En 1366, la lèpre se fait rare. Est-ce la tuberculose qui a fait disparaître la lèpre comme le suggère Gmrek. On ferme la léproserie et Charles V la confie au prieuré de la Madeleine de Rouen autrement dit l'Hôtel Dieu de Rouen, le premier, celui installé au pied de la cathédrale (4/8/1384)

### **3/ La peste : 3 siècles de malheur**

## **La peste**

25/71347 Après une période de famine de 1315 à 1317, la peste fait son apparition à Rouen, probablement favorisée par le commerce maritime avec l'orient, mais aussi les ports de la Manche (Londres); elle va se manifester de manière persistante pendant ...3 siècles jusqu'en 1669, avec des crises paroxystiques en 1348 et 1379. Le désastre à chaque épidémie se fait sentir sur l'activité de la ville : les activités portuaires sont arrêtées, le Parlement s'exile à Louviers. A l'occasion d'émeutes antifiscales, 80 ouvriers du textile sont pendus !

Les traitements sont inexistantes et les théories les plus folles sont émises. On procède à l'exclusion, le glas sonne, les maisons sont marquées. Le char passe lugubrement dans les rues étroites pour se rendre au cimetière Saint Maur qui sera saturé en 1582. On lutte en s'alcoolisant. Le désastre est tel qu'en 1510, on ne marque même plus les maisons. Les médecins sont impuissants : Marin le Pigny est désigné en 1588. D'autres médecins sont lancés après une formation simplifiée (les Fierabras, Jouysse, qui insultait les religieuses, Lampérière qui deviendra par la suite médecin de Marie de Médicis. La quarantaine ne va s'imposer qu'en 1536.

En 1555, les conditions, aggravées par la disette sont telles que les malades doivent être évacués vers la ferme du Grand Aulnay et en 1581 vers le prieuré Saint Julien : les patients sont transférés en bateau. L'hôpital (l'Hôtel Dieu de la Madeleine) accueillait les patients dans des salles réservées, mais les conditions sont misérables et va s'aggraver encore avec le grand incendie de 1624. La reconstruction n'a eu lieu qu'en 1638 ! Le projet de reconstruire un nouvel hôpital va entraîner tant d'hésitations et de retard qu'il ne verra le jour, sur le site de l'actuel Hôtel Dieu, qu'en 1749 : l'épidémie était terminée depuis 80 ans ! On peut estimer à cette occasion la dépopulation de la ville de Rouen à 55 %.

## **4/ La Chartreuse**

### **L'ordre de la Chartreuse**

L'Ordre de la Chartreuse, fondé en 1084 par Saint Bruno s'installe à Rouen, dans le quartier Saint Hilaire et à Darnétal.

La Chartreuse de la Rose est fondée en 1384 à Rouen. Les constructions s'étalent entre 1385 et 1392.

La France est à l'aube des guerres de religion. Pendant le siège de Rouen, les installations sont détruites, et en 1560 pillées par les protestants.

1598 : le cloître de la Trinité du Mont Sainte Catherine de Rouen est démoli, et on impose une fusion avec la Chartreuse de Gaillon, sous réserve qu'ils s'installent dans la banlieue de Rouen. On redécouvre Saint Julien que les moines de l'Hôtel Dieu cèdent avec difficulté. Ces échanges sont l'occasion de nombreuses et obscures tractations.

1599 : en dépit de la protestation des religieux de la Madeleine, l'accord se fait. L'Hôtel Dieu cède le manoir de Saint Julien. Cette transaction met à jour les nombreuses possessions des Chartreux (Bihorel, Bédanne, Celleville, Bois Guillaume, et même un moulin vulgairement appelé Delaunay à Longpaon ! Parmi les accords, les religieux de Sainte Catherine doivent recevoir à dîner tous les ans le 27 Janvier, jour de la Saint Julien, les religieux de la Madeleine.

1667 : Le 29 Juin 1667, quelques chartreux de Bourbon les Gaillon viennent s'installer dans les locaux d'origine ducale, l'ancien manoir d'Henri II .

1669 : début de la construction de nouveaux bâtiments.

1677 : De nombreux cambriolages et vols se produisent (chênes abattus, bestiaux volés). On renforce le gardiennage, on mure pour ne pas laisser passer les bêtes; les femmes par contre avaient toute facilité de passer à l'intérieur. L'archevêque doit menacer d'excommunication les femmes qui pénétraient par des portes dérobées.

1682 : Les 2 maisons sont réunies à Petit Quevilly. Les locaux du "Vieil Saint Julien" étant inadaptes, on décide de construire une autre maison correspondant mieux aux normes de la vie cartusienne.

1686 : La première pierre est posée le 16 Avril. Les Chartreux de Saint Julien étendent leur domaine, au grand dam des bouchers de Rouen qui y faisaient paître leurs bêtes.

1688 : Les chartreux prennent possession de leurs nouveaux locaux



La Chartreuse

1721 : alors que les rapports entre la paroisse de Quevilly et les moines étaient très corrects, l'arrivée d'un nouvel abbé dans la paroisse (l'abbé Bataille!), un très violent procès oppose les deux camps à propos de la dîme qui, jusque là n'était pas payée ? Chaque camp fait valoir ses droits, et 23 ans après (1744), le jugement est rendu en faveur de la paroisse.

1752 Les religieux de l'Hôtel Dieu ne peuvent plus venir dîner à la Saint Julien en raison d'un surcroît de travail auprès des malades. En remplacement, ils demandent 30 livres de rente annuelle.

1760 : Les Chartreux démolissent la maison de santé pour construire un bâtiment encore existant à ce jour.

1767 : L'église cartusienne est consacrée le 30 Octobre.

1789 : La Chartreuse est encore en chantier; les Chartreux sont au nombre de 12 : ils sont dispersés, les bâtiments se disloquent, l'église et les bâtiments communautaires disparaissent: reste la chapelle. Les pierres servent à construire le quartier Saint Sever.

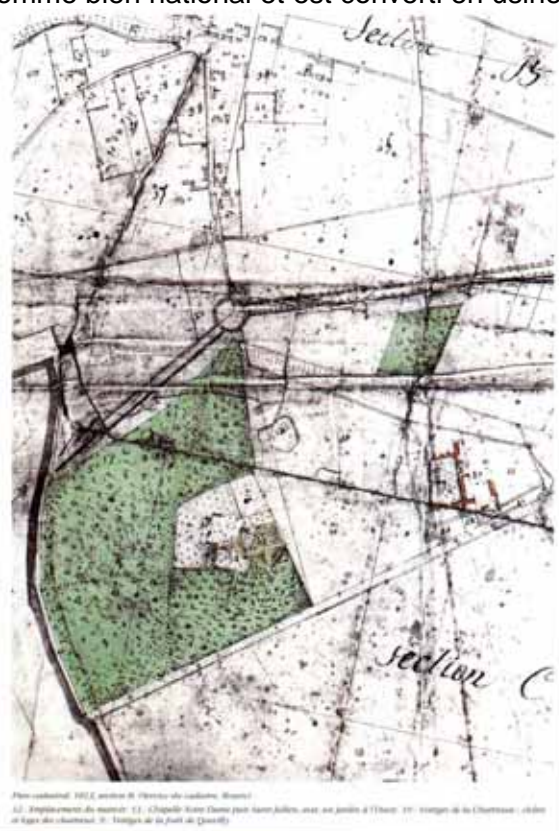


la grande chartreuse aujourd'hui

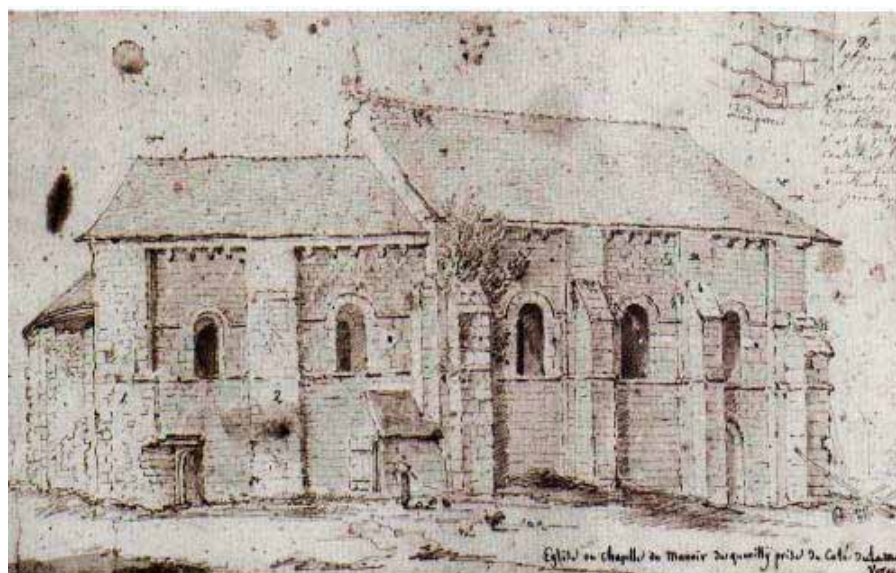
## 5/ La Révolution

1791 : Le domaine est mis en vente, et un dénommé Billard l'achète.

1793 : Le domaine est vendu comme bien national et est converti en usine de soude.



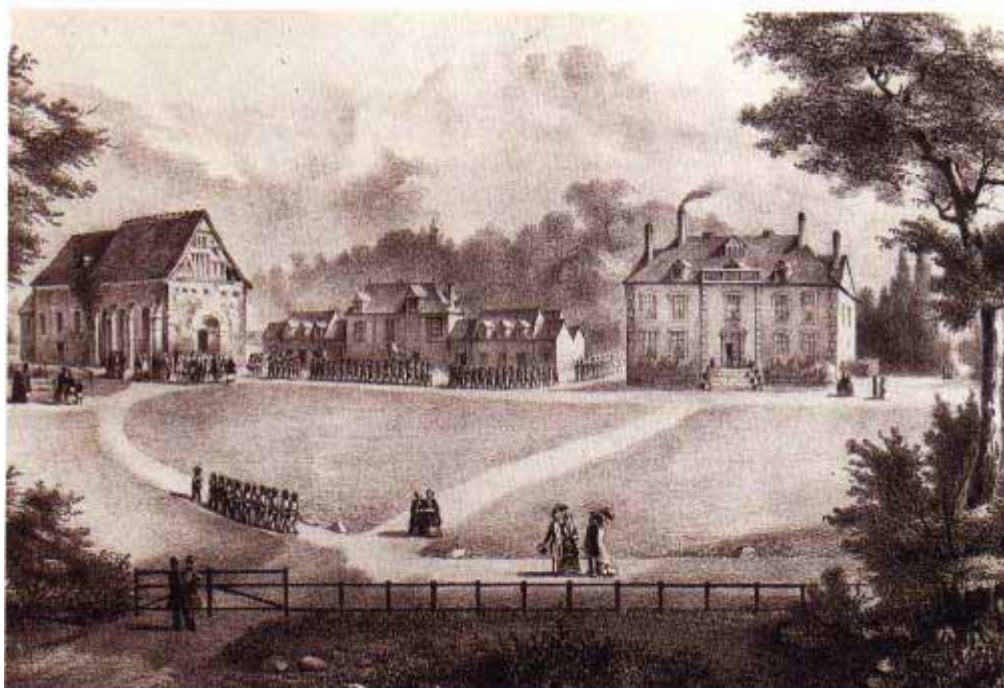
le plan cadastral de 1813



la Chapelle en 1820

## 6/ Guillaume Lecointe Guillaume Lecointe et la colonie horticole

1836 : Le parc et l'ancien enclos contenant la Chapelle sont acquis par Guillaume Lecointe. Son gendre le docteur Parfait Grout tente d'établir une maison de santé orthopédique : le résultat est un échec.



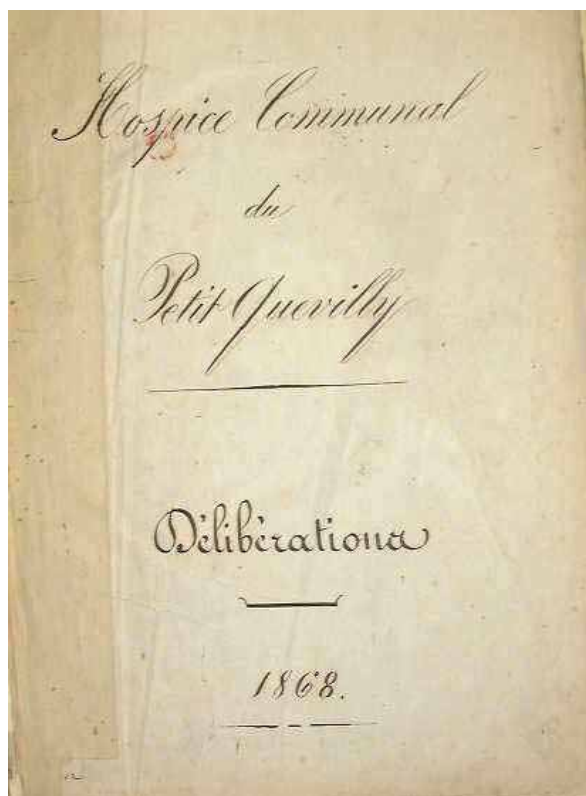
le Refuge

En plein débat sur les prisons, notamment sur le problème posé par les jeunes détenus, Lecointe était influencé par l'idée émise dès 1834 d'affecter les jeunes détenus aux travaux agricoles. A l'époque, Guillaume Lecointe est secrétaire général et caissier de la société générale de patronage. Le conseil général donne son accord sous réserve que le gouvernement complète sa subvention. Le gouvernement de l'époque appuie le projet de fonder une colonie agricole mais reste flou sur les moyens attribués. En 1842, la société de patronage ouvre une souscription dans le journal de Rouen, organe de l'opposition. Le projet restait difficile à mener en raison de certaines oppositions, notamment celle du Docteur Vingtrinier, médecin chef des prisons de Rouen, plus favorable aux frères religieux pour mener une telle opération. Finalement, dans un climat de franche opposition entre le religieux et le laïque, d'opposition plus nuancée entre le public et le privé,

### ***Liste des premiers donateurs ayant contribué à la fondation de l'Hospice pour une donation de 500 F et plus***

Mme Veuve MALETRA	Mr LETELLIER Théodore	Mr LEGROS Dominique
Mr et Mme CLAUDRON, née Malétra	Mr GIBON Etienne	Mr DESLANDES Desquennemare
Mme Veuve CORBRAN Félix	Mr ALEXANDRE Benjamin	Mr CHAPPEY François
Mr CORBRAN Emile	Mr TINEL Alexandre	Mr de MACHY Paul
Mr ROCHETTE André	Mr DUBOIS Gustave Sotteville	Mr PINEL fils
Mr FAUCON Joseph	Mr l'abbé CAYEZ	Mr LEMARCHAND Augustin
Mr CABAN Auguste	Mr PERRE Auuste	Mme Veuve DUCLOS et

	Elbeuf	fil
Mr GROUT Auguste	Mme Veuve MAZE, née Malétra	Mr DAVEY Simon
Mr LEMERCIER Jules	Mme Veuve MALETRA Léon	Mr LEMERCIER Jules Paris
Mr QUESNE Henry	Mr POWELL Thomas	Mr GERARD Claude Paris
Mr POUYER-QUERTIER	Mr LAMOTTE Achille	Mr VINAY Adolphe
Mr LACOUR Edmond	Mme Veuve DELAPLACE	Mr EUDE Eugène



la délibération de 1868

4/5/1868 : inauguration de l'hospice contenant 12 lits dont 3 fondés à perpétuité par Mmes Adolphe Malétra, Blaudon et Mr Corbran. Dans le Nouvelliste de Rouen du 5 Mai 1868, on lit le détail de l'inauguration (la messe dite par l'abbé Cayez, et chantée, le discours du 1<sup>er</sup> adjoint, Mr Vinay, l'évocation de l'œuvre sociale de Napoléon III (qui choisit d'achever l'Hôtel Dieu de Paris avant l'Opéra).

Extrait du journal le Nouvelliste de Rouen du 5 Mai 1868 :

L'inauguration de l'hospice fondé au Petit Quevilly, par Emile Malétra, maire de cette commune, a donné lieu hier à une brillante cérémonie. La Chapelle des Chartreux était insuffisante à contenir les invités et la population pour laquelle cette cérémonie était un véritable jour de fête. On remarquait dans l'assistance M. le Sénateur préfet, M. Genty, secrétaire général de la préfecture, M. Turgis, conseiller général, des maires du canton, plusieurs notabilités de notre ville et un grand nombre de dames.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Cayez, curé du Petit Quevilly. Des morceaux de musique et de chants religieux ont été exécutés avant et après l'office. Après un Ave Maria, chanté avec beaucoup d'expression par Mlles Grout et Vinay, on a remarqué une mélodie pour deux violoncelles exécutée avec talent par M. et Melle de Try et qui a produit une vive impression.

Melle Grout a ensuite chanté l'Agnus Dei de Mozart avec cette voix mâle et sympathique qui a toujours le privilège de charmer et d'émouvoir. Un vicaire du Petit Quevilly qui possède une voix de ténor très harmonieuse a chanté l'O salutaris. Enfin, le chœur Rossini, la Charité, a été interprété par Melle Vinay et C... Mlles Grout et Vinay, avec une sûreté, un ensemble qui eussent satisfait le grand maestro. L'orgue était tenu par M. Franklin Grout.



M. l'abbé Gaudin, vicaire de la métropole, dans un sermon dont le thème, choisi à propos, était la charité, s'est heureusement inspiré de l'exemple donné par le Maire de la commune pour faire appel, au nom de la religion, aux sentiments généreux de l'auditoire. Cette chaleureuse allocution a produit un effet immédiat, car la quête, faite par Mlles Alice Malétra et Vinay, a donné pour résultat une somme de 1,800 fr.

Pendant que le curé du Petit Quevilly suivi de son clergé, procédait à la bénédiction de l'hôpital, Monsieur le sénateur préfet, M. le secrétaire général, les notabilités, le maire et les adjoints et les conseillers municipaux de la commune ont visité l'établissement.

L'office terminé, sur le perron de l'édifice qu'entourait la foule, M. Vinay, premier adjoint, a pris la parole, et, en des termes partis du cœur, a fait la part de chacun dans l'œuvre qu'on allait inaugurer. Il s'est ainsi exprimé :

" Mesdames et Messieurs,

*Si S.M. Napoléon III, dont la vie compte tant de généreuses pensées, a eu l'heureuse idée d'ordonner que le nouvel Hôtel Dieu de Paris serait achevé avant un autre monument qui doit être consacré aux arts, aux productions de l'esprit : le nouvel Opéra.*

*C'est, Messieurs, que l'Empereur, à qui rien n'échappe, si justement préoccupé de l'amélioration du sort des classes laborieuses pour lesquelles il éprouve une affection toute particulière et si vive, ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion de manifester les nobles aspirations de son cœur. Il a voulu accorder une préférence marquée à l'asile de la souffrance du pauvre, et c'était donner une preuve touchante de la sollicitude pour ceux qui ont le plus besoin qu'on ne les oublie pas et au profit des quels il a inspiré de nombreuses et grandes créations.*

*Rien ne saurait être comparé comme bienfait à la création d'un édifice consacré au soulagement de ceux qui souffrent et qui sont tombés dans l'impuissance de pourvoir au rétablissement d'une santé à laquelle le plus souvent, hélas, tant d'existences sont si puissamment intéressées.*

*Aujourd'hui, un hospice n'est plus comme autrefois un lieu d'épouvante pour les populations ; le préjugé qui pesait sur ces maisons de secours a disparu comme disparaîtront tous les préjugés combattus par la salubre influence de l'instruction. Tous, pauvres et riches, nous connaissons la paternelle organisation d'un hôpital, grand ou petit.*

*La sollicitude des administrations est inépuisable, et toujours à leur grand regret, elles ne trouvent de limites que dans les ressources dont elles peuvent disposer. Nulle part le service médical ne peut inspirer aux malades plus de confiance ; être médecin d'un hôpital est un poste d'honneur, et toujours il n'est accordé qu'au mérite, et au dévouement depuis longtemps éprouvés et sanctionnés par l'expérience.*

*Mais au-dessus de cette organisation déjà si féconde en bienfaits résultats, nous rencontrons ces dignes et saintes filles, que nous appelons si naturellement nos sœurs, et dont l'unique emploi sur cette terre est de nous aider, de nous secourir. Avec quelle abnégation elles se vouent à leur sainte mission !!!*

*Rien ne les décourage ; elles ne redoutent ni les veilles au chevet du malade, ni les fatigues de toutes sortes ; rien ne les éloigne de celui qui souffre ; mais leur tendres soins sont-ils récompensés par la guérison de ceux qu'elles ont soignés avec tant de sollicitude, quelle joie est la leur ! Elles inspirent la résignation et l'espérance quand on les approche, la confiance quand on les voit à l'œuvre, la reconnaissance et les regrets lorsqu'on les quitte ; aussi de quel profond respect sont-elles entourées !*

*La création d'un hospice est donc une œuvre éminemment philanthropique ; mais c'est surtout dans un grand centre où la population ouvrière domine que ce bienfait répond à de plus grands besoins.*

*Il était donné à un membre de l'honorable famille Malétra de doter la commune du Petit-Quevilly d'un établissement de cette nature, appelé à rendre de si grands services à nos concitoyens.*

*Oui, Monsieur Emile Malétra, votre cœur vous a inspiré une noble pensée. Vous avez fait là, monsieur, un généreux emploi de votre fortune, et on se plaît à aimer les riches quand ils l'appliquent à de si belles œuvres.*

*Pour moi qui sais, et je suis heureux de le dire devant ceux qui nous entourent, que vous avez voulu, cher maire, suivre la tradition léguée par les vôtres, notre bon Léon, notre cher Adolphe, vos excellents frères, et votre vénéré père, qui vivent dans notre souvenir, je ne suis ni surpris ni étonné de votre généreuse et bienfaisante inspiration.*

*Ayant le bonheur d'être admis dans votre intimité, je connais les bons sentiments qui animent toute votre famille, et je puis proclamer que Madame Malétra, votre digne compagne, sera toujours heureuse de s'associer à vos bienfaits, quand elle-même ne les aura pas provoqués. Madame Malétra et vous, vous ne serez pas seulement les fondateurs de l'hospice du Petit Quevilly ; mais vous en serez encore et toujours les protecteurs et vos citoyens reconnaissants le baptisent dès aujourd'hui de votre nom qui n'avait pas besoin de cet hommage pour être voué ici à une éternelle reconnaissance.*

*Votre part dans l'édifice que nous inaugurons en ce moment a été si considérable, mon cher maire, que*

*ma voix ne peut qu'imparfaitement l'exprimer; mais nous serions coupables d'oubli si, en cette circonstance, nous n'adressions pas nos publics remerciements et l'expression de notre vive gratitude à tous ceux qui ont contribué par leurs généreuses offrandes à compléter l'œuvre.*

*Leurs noms resteront gravés dans le cœur de leurs compatriotes.*

*Il ne faut pas seulement de nobles inspirations et les ressources de la fortune pour élever des établissements charitables, il faut encore le concours puissant et bienveillant de nos administrateurs, et je suis heureux de proclamer à cette occasion les droits à nos plus chaleureux remerciements de notre cher préfet, M. le sénateur baron E. Leroy, et de M. le secrétaire général, qui a bien voulu aussi nous honorer de sa présence.*

*C'est en s'associant à toutes les choses utiles, c'est en les fertilisant par son bienveillant patronage que M. le sénateur préfet a su gagner un si haut degré de confiance et d'affection de tous ses administrés ; mais nous savons tous que les œuvres partant du cœur ont l'heureux privilège de provoquer ses hautes sympathies et ses préférences.*

*Les dignes ministres de la religion sont au-dessus des éloges ; mais il y aurait ingratitude profonde de ma part si j'oubliais de rappeler le puissant concours de notre bon curé. Le nom de M. l'abbé Cayez figurera dignement parmi ceux des plus actifs coopérateurs de notre hôpital. Je ne veux pas omettre de vous rappeler le don généreux fait par M. Lecointe et sa famille, de la chapelle des Chartreux, qui date du XII<sup>ème</sup> siècle et qui complète si bien l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui.*

*Chacun, enfin, en cette circonstance si heureuse pour notre importante commune, chacun, dis-je, a fait son devoir et nous sommes en droit d'espérer de la réalisation de ces charitables et généreux efforts tous les bienfaits que doivent en attendre les classes laborieuses. Inaugurons dignement cet asile de fraternels secours en le plaçant sous la protection de Dieu ; prions ses dignes ministres en bénissant l'asile, de bénir aussi ses généreux donateurs, et terminons cette allocution en criant bien haut : " Vive l'Empereur !!! "*

Ce discours, prononcé avec une émotion communicative, a été accueilli par les cris de " Vive l'Empereur ! vive M. le préfet ! vive M. Malétra ! "

M. E. Malétra , maire, a pris ensuite la parole et en quelques mots empreints d'une touchante modestie , de délicatesse et d'éloquente simplicité ; la tâche généreuse qu'il s'était proposé de poursuivre et qu'il lui était donné enfin d'accomplir :

*" Messieurs et Mesdames*

*Ce n'est pas à moi de prendre la parole aujourd'hui, cependant je dois remercier M. Vinay des paroles trop bienveillantes que son amitié pour ma famille et pour moi lui a inspirées ; ainsi que vous de l'empressement que vous avez mis à répondre à mon invitation.*

*Oui, messieurs et mesdames, ce jour est un des plus beaux de ma vie, puisqu'il me permet de voir se réaliser une aspiration constante de ma jeunesse ; élevé au milieu de la classe ouvrière, j'ai connu et apprécié ses souffrances ; si, parmi les ouvriers, beaucoup sont malheureux par leur propre faute, il en est sur lesquels le malheur s'appesantit, et ceux-là méritent toute notre sollicitude pour la résignation avec laquelle ils savent supporter leur triste sort.*

*C'est en voyant de près ces infortunes que je m'étais promis, si Dieu exauçait mes vœux, de consacrer une partie de mon superflu au soulagement des malades et des vieillards du Petit Quevilly qui tous, directement ou indirectement, ont contribué au développement de la fabrique fondée, il y a soixante ans, par mon bien regretté père.*

*La Providence, qui scrute nos plus intimes pensées et dirige nos actions, a hâté la réalisation de mes désirs, et vous verrez en visitant cette maison, qu'elle était prédestinée à sa nouvelle affectation, par ses dispositions primitives. En effet, le terrain sur lequel nous nous trouvons en ce moment, a eu depuis des siècles, l'heureux privilège d'être consacré à des œuvres charitables. On a vu s'y élever successivement une maladrerie, une maison religieuse, puis une colonie agricole, fondée par un vénérable philanthrope, M. Guillaume Lecointe, que nous estimons tous, et enfin cet hospice communal.*

*Permettez-moi en terminant d'adresser ici publiquement mes remerciements à toutes les personnes, qui de près ou de loin, pour peu ou pour beaucoup, m'ont aidé à accomplir mon œuvre ; à MM Vinay et Lecour, mes deux adjoints et amis, au conseil municipal que j'ai toujours trouvé disposé à seconder mes vues, à notre digne et généreux curé, toujours prêt à obliger et secourir ; enfin à la très chère sœur Caraman qui, par ses bons conseils et ses soins incessants a présidé à l'organisation du petit hospice que vous voulez bien nous faire l'honneur de visiter aujourd'hui ; merci à elle ! merci à tous ! "*

Les chaleureux applaudissements qui ont accueilli cette allocution, si digne et si touchante, sont venus prouver à M. Emile Malétra quel sentiment unanime d'estime, d'affection et de reconnaissance son généreux sacrifice avait inspiré à la population. M. le sénateur préfet, après avoir félicité M. le Maire du Petit Quevilly de sa noble initiative, a voulu s'associer à cette œuvre de bienfaisance et lui a remis 2,000 F, soit 1,000 fr au nom du comité national de bienfaisance au profit des ouvriers sans travail, et 1,000 fr prélevés sur les fonds de l'assistance.

Un temps magnifique a favorisé cette fête de la bienfaisance à laquelle assistaient plusieurs prêtres, entre autres M. le curé de Saint Sever.

Le nouvel hospice, qui a été visité toute la journée par les curieux, est placé au milieu de l'ancien parc des Chartreux, dans l'établissement principal de la colonie agricole fondée il y a environ 22 ans par M.

Guillaume Lecointe. Il occupe une superficie d'environ 10,600 mètres entourés de mur. La situation est des plus salubres et on ne pouvait choisir meilleur emplacement. Il peut contenir 8 lits et 12

exceptionnellement. Les soins sont donnés aux malades par trois sœurs de Saint Vincent de Paul. La Supérieure est Sœur Marie, qui pendant 14 ans à l'asile Bouctot, rue Tous Vents à Saint Sever, s'est fait aimer des pauvres et dont le dévouement a été apprécié notamment pendant l'épidémie cholérique de l'année dernière. Le service médical est fait par MM Grout, médecin en chef, et Barré, chirurgien.

Trois lits sont fondés à perpétuité par Mmes Adolphe Malétra, Claudon et M. Corbran. Six autres lits sont fondés par MM Rochette, Faucon, Caban et Groult, ancien adjoint au maire.

Les soins sont donnés par 3 sœurs de St Vincent de Paul, dont la supérieure Sœur Marie, dont le dévouement a été apprécié slots de l'épidémie cholérique de 1867. Le service médical est assuré par MM Grout, médecin-chef, et Labé., bientôt remplacé par le Dr Lemoine.

2/11/1868 : Un décret impérial, daté de Biarritz, donne à l'Hospice Communal de Petit Quevilly, l'existence légale, en le reconnaissant d'utilité publique.

#### Documents administratifs de 1869

Personnel	2 149,00 F
Matériel	1 469,05 F
Comestibles	5 937,60 F
Pharmacie	786,00 F
Divers	344,35 F
<b>Total</b>	<b>10 686,00 F</b>

existant au 1 <sup>er</sup> Janvier 1869		Malades	Infirmes, vieillards incurables
	Hommes	"	6
	Femmes	"	4
	Garçons	"	"
	Filles	"	"
Admis dans l'année	Hommes	30	"
	Femmes	27	3
	Garçons	3	"
	Filles	1	"
Décédés	Hommes	3	2
	Femmes	9	1
	Garçons	"	"

	Filles	"	"
Sortis par guérison	Hommes	24	"
	Femmes	8	"
	Garçons	1	"
	Filles	1	"
Sortis pour d'autres causes	Hommes	"	1
	Femmes	2	"
	Garçons	"	"
	Filles	"	"
Restant au 31 Décembre 1869	Hommes	2	6
	Femmes	"	"
	Garçons	"	"
	Filles	"	"

28/11/1868 : Les Dr Grout et Labé sont nommés avec une allocation annuelle de 200 F

10/08/1870 : 3 lits sont mis à disposition des soldats blessés

11/01/1871 : en raison des circonstances, l'administration de la trésorerie générale de Seine Inférieure a quitté Rouen en emportant les fonds appartenant aux communes pour les préserver de la déprédation prussienne .

A cette époque, Mr Pouyer-Quertier, ancien maire de Petit Quevilly, propriétaire d'une filature de coton, député de Seine inférieure de 1857 à 1863, est nommé Ministre des finances de Thiers. C'est lui qui négocie les clauses financières du traité de Francfort en Mai soldant la défaite de la France par la perte de l'Alsace-Lorraine et une dette de 5 milliards de francs-or. Un repas bien arrosé pris avant la guerre avec Bismarck dans un restaurant de Rouen aurait-il influencé le traité en préservant le territoire de Belfort ? Il participera à la chute de Thiers en 1873 et mourra à Rouen en 1891.

Lorsque les malades sont transférés à Rouen, en raison de leur état de santé, des mémoires sont adressés et doivent être honorés. Un malade a été gardé plus d'un mois sans que le Maire soit prévenu! (le temps supplémentaire ne sera pas payé : aff. Déneuve!)

Les finances sont améliorées par des loteries.

1872 : achat d'une machine à laver 550 F.

1873 : Mr De Jean Malétra fonde à perpétuité un 4<sup>ème</sup> lit moyennant le versement d'une rente de 500 F. Les Malétra entretiennent 3 autres lits, soit 7 au total fondés à perpétuité.

1877 : don de Mr Desaix de 6000 F qui permet de porter le nombre de lits à 25.

1880 : Mr Simon Davey offre 5000 F pour construire une annexe permettant d'agrandir l'hospice.

5/8/1884: Alerté par le Préfet de l'éventualité d'une extension de l'épidémie cholérique, le CA vote une souscription de 22 000 F pour la création de 20 lits supplémentaires, dans une salle une aile sans étage coûtant 22000 F. L'administrateur est autorisé à prendre toute mesure d'urgence pour faire admettre les malades dans les locaux des concierges, ou dans le bureau de consultation du médecin.

1886 : Construction de l'aile annexe de l'hospice (Mr Lambing architecte).

7/9/1886 : Nomination de Monsieur Pierre comme coadjuteur de Mr Grout pour le service de l'hospice.

12/10/1886 : Les travaux , non conformes au cahier des charges, sont refusés.

Durant l'année 1886, il a été décompté 12316 journées, soit une moyenne de 34 lits occupés par jour. La journée revient à 1,20 F, mais si on comprime la nourriture et l'entretien du personnel, on peut arriver à 0,99 F. La Sœur Supérieure, Sœur Marie Guillot, présente dans l'établissement depuis 1868, qui fait fonction d'économe, reçoit en conséquence les félicitations du Conseil d'Administration.

Elle était aidée dans sa tâche par 4 sœurs qui assuraient la cuisine, le blanchissage, le repassage,

l'entretien du linge... et les soins

Au cours de ces mêmes conseils, on y révèle l'état de santé des patients entrants : hébergés gratuitement, admis définitif, ét. Malétra et sortants : guéris, améliorés, convalescents, décédés.

1887 : le bâtiment est inauguré : soit 50 lits mis à disposition des vieillards et des malades.

18/9/88 : Le CA propose d'aviser les médecins des dates du CA pour qu'ils puissent éventuellement y présenter leur enseignement et leurs observations.

1/5/89 : Mr Simon Davey meurt.

31/5/89 : Lettre adressée par Mr Eugène Davey à Monsieur le Maire de Petit Quevilly :

*Monsieur,*

*Je suis très sensible à l'honneur que Messieurs les administrateurs de l'Hospice de Petit Quevilly m'ont fait en me proposant à Monsieur le Préfet comme administrateur de cet hospice en remplacement de mon regretté père.*

*Veillez croire, Monsieur le Maire, qu'en me confiant ces fonctions, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour suivre l'exemple et les traditions que me laisse mon regretté père.*

*Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.*

*Eugène H. Davey*

1890: Me veuve S. Davey fait construire à ses frais un bâtiment semblable à celui de 1886; Le budget est assuré par des dons allant de 18 à 20 000 F. La mairie quant à elle fournit 6 000 F.

Janvier 1891 : Mise en service de la salle des femmes, dénommée Salle Simon Davey.

Mars 1892 : Mise en service de la salle de bains.

Octobre 1893 : Transformation de la lingerie.

Mai 1900 : Mise en service de 2 pavillons d'isolement pour malades contagieux.

Juillet 1900 : Achat d'une voiture pour le transport des malades et d'appareils de chirurgie.

12 Février 1901 : Lettre du Docteur Pierre à la Commission Administrative :

*Messieurs, si j'ai bien compris la question, il s'agirait de poursuivre dans l'hospice l'œuvre d'isolement qui a été commencé par la création de deux pavillons neufs.*

*On songerait à installer à part les vieillards, à part les blessés et malades non contagieux et à part les malades contagieux.*

*Trois questions se posent d'après moi:*

*1° Cette réforme est-elle désirable ?*

*2° Est-elle possible avec les locaux actuels et le personnel actuel ?*

*3° Dans la négative, à quelles conditions serait-elle réalisable ?*

*Première question : Cette réforme est-elle désirable ?*

*Je réponds : oui sans la moindre hésitation et je crois qu'il n'y a pas un médecin au monde qui puisse émettre un avis différent. Tels qu'ils sont reçus pêle-mêle dans des salles communiquant largement ensemble, nos malades peuvent aisément se contaminer les uns les autres, quelques précautions que nous prenions, médecins, sœurs et infirmiers.*

*Aujourd'hui surtout que certaines affections sont tenues pour contagieuses quand on les croyait naguère absolument personnelles au malade (et je n'en citerai comme exemple que toute la série des pneumonies) le problème se pose de manière plus pressante et demande une plus grande attention.*

*Je ne puis affirmer que jamais, dans nos salles, aucun malade n'a trouvé la contagion là où il venait trouver la santé ! Mais ce fait, il faut bien le reconnaître se produit aussi dans les hôpitaux les plus riches et les mieux organisés.*

*Nous avons tous connu Auguste Germain, qui était revenu du Tonkin avec un moignon atteint d'ostéite et suppurant encore; ce jeune homme entre à l'Hôtel Dieu, malgré mon avis basé sur la mauvaise constitution médicale de la Maison et il y mourut, non de sa blessure à proprement parler, mais d'une infection qui ne l'eut probablement pas atteint chez lui. Je cite ce fait pour montrer à quel point est difficile et menée avec les organisations les mieux comprises la préservation complète de toute contagion dans les services cliniques. Il n'en est pas moins vrai que l'idéal serait de n'avoir plus à déplorer de pareils malheurs et que le devoir strict des administrateurs et des médecins est de tout tenter pour se rapprocher de cet idéal. Donc, me plaçant au simple point de vue théorique, je donne au projet de séparation dont il s'agit mon approbation la plus nette.*

*Deuxième question : Cette réforme est-elle possible avec les locaux actuels et le personnel actuel ?*

*Avec les locaux actuels d'abord. Ici, je réponds encore : oui elle est possible. Pour les hommes, nous pouvons avoir quatre pièces au lieu de trois, en installant une double cloison formant un corridor transversal au milieu de la grande salle commune. Pour les femmes, nous arriverons au même résultat en*

réoccupant le local du premier étage et en établissant au milieu de la salle Simon Davey une double cloison analogue . On diviserait ainsi les malades :

1° les grands contagieux (varioles, scarlatine, choléras, etc...) seraient mis dans les nouveaux pavillons  
2° les petits contagieux (pneumoniques, tuberculeux, érysipélateux, ) dans la moitié sud de chacune des salles actuelles

3° les blessés et malades non contagieux dans la moitié nord

4° enfin, les vieillards hommes dans la salle d'arrivée, près du réfectoire et les vieillards femmes au premier étage. La double cloison établie au milieu des deux grandes salles actuelles permettraient de pénétrer directement de la cour dans chacune des deux divisions nouvelles. En supposant que l'ordre des installations fût différent, cela importerait peu, il n'en resterait pas moins à notre disposition quatre locaux séparés et suffisamment isolés. Par conséquent, avec les locaux actuels, la réforme projetée est possible. Mais ce qui me paraît de nature à diminuer extrêmement cette possibilité, c'est l'insuffisance du personnel.

Une sœur et un infirmier pour quatre salle d'hommes, mêmes petites, et un infirmier pour quatre salles de femmes mêmes petites, ce serait beaucoup trop peu.

Fixons nos idées par un exemple. Je suppose que, chez les hommes, il y ait au pavillon neuf un varioleux, dans la division sud, à côté de tuberculeux crachant beaucoup, un érysipélateux, et dans la division nord, un amputé. Or notre isolement ne sera qu'un trompe-l'œil et ne nous donnera qu'une illusion de sécurité, ou bien la religieuse et l'infirmier devront avant de passer de la variole à l'érysipèle, non seulement se laver les mains, mais changer au moins leurs vêtements superficiels; même opération avant de passer de l'érysipèle à l'amputé. J'admets qu'à force d'insistance nous obtenions cela; ce que nous ne pourrions faire, ce sera de donner à ces deux personnes le temps matériel nécessaire à cette série de désinfections pourtant indispensables. Dans les services où l'isolement, tel que nous voudrions le réaliser, est réglé scientifiquement, tout le personnel, depuis le Médecin-Chef jusqu'au plus humble des serviteurs, passe avant d'entrer dans une salle de contagieux, une grande blouse recouvrant entièrement les habits et se boutonnant aux manches; au sortir de cette salle, la blouse est ôtée et les mains soigneusement désinfectées au sublimé. Obtiendrions nous cela de l'unique sœur et de l'unique infirmier ?

Peut-être, mais alors, comme ils feront constamment la navette d'une salle à l'autre, la moitié de leur temps se passera dans ces opérations de toilette. Or remarquez le bien, si nous n'obtenions pas cela très rigoureusement, notre isolement perdrait toute valeur; il servirait seulement à nous faire croire, bien à tort, que nous aurions efficacement protégé nos malades.

La création dans notre hospice de ces sortes de cloisons étanches ne serait donc utile qu'à la condition expresse que le personnel fût au moins double, une sœur et un infirmier s'occupant des malades non contagieux et des vieillards, une autre sœur et un autre infirmier, dévoués et intelligents tous deux, instruits tous deux des moindres exigences de l'antiseptie moderne, se consacrant exclusivement aux petits et aux grands contagieux.

Je réponds donc à la deuxième question en ces termes : la réforme projetée est possible quant aux locaux, grâce à une modification assez simple des deux grandes salles actuelles; mais avec le personnel réduit à deux, une sœur et un infirmier, elle n'est certainement pas réalisable.

Troisième question : A quelles conditions pourrait-elle se réaliser ?

La réponse ressort de ce qui précède. Deux sœurs de choix et deux infirmiers de choix, résolus à observer la plus scrupuleuse antiseptie sur leur propre corps et vis à vis de leurs malades, et de plus admettant de s'isoler eux-mêmes, quand il le faudra, des autres sœurs et des autres infirmiers, afin de ne pas faire de leur camarade des véhicules de contagion, se résignant de bonne grâce au port de grandes blouses qui seules, peuvent protéger les vêtements ordinaires, n'entrant jamais dans une de leurs deux salles sans mettre ces blouses, n'en sortant jamais sans les ôter, se lavant les mains vingt fois par jour au sublimé, ayant la précaution de stériliser à mesure tous les excréta, déjections, crachats, etc..., tous les pansements, voilà la condition sine qua non de notre tentative d'isolement sérieuse et vraiment scientifique.

Pourrions-nous réaliser cette condition ? Tout est là

Dans le cas où nous ne le pourrions pas, mieux vaudrait un danger prévu, connu et combattu par les moyens ordinaires que l'illusion d'un isolement imparfait, illusion sur laquelle nous nous reposerions et qui ne nous donnerait que des déboires.

Ma conclusion générale est donc celle-ci :

1° la réforme est désirable

2° elle est possible avec le local actuel transformé, impossible avec le personnel restreint dont nous disposons aujourd'hui

3° elle exigerait, pour être sérieusement testée, l'engagement de deux sœurs et de deux infirmiers, homme et femme, sur la bonne volonté, l'intelligence et le dévouement desquels reposerait, en somme,

toute la combinaison. Ils devraient en effet se conduire, quand le médecin n'est pas là, comme s'il y était. Il me reste à traiter une partie spéciale du problème qui, par ce temps d'encombrement et au milieu d'une population en voie d'accroissement continue, ne manque pas d'importance.

A l'heure actuelle, lorsque nous avons nos salles presque pleines et qu'il se trouve deux ou trois lits à peine de disponibles, s'il se présente un individu porteur d'une affection plus ou moins contagieuse, nous tachons de l'éloigner des malades les plus exposés; nous faisons au besoin passer un chronique d'un bout à l'autre de la salle, afin de séparer, dans la mesure de nos moyens, celui qui risque l'infection et celui qui peut la donner.

Ensuite, nous recommandons à notre personnel de grandes précautions. Pratiquement, cela nous a réussi dans une mesure satisfaisante. Le pêle-mêle dont je parlais au début se trouve donc en partie corrigé; mais, ce pêle-mêle lui-même présente un avantage, c'est que nos lits disponibles, toujours en petit nombre, le sont à toutes fins, grâce à l'étendue de la salle et à la mobilité de nos malades.

Supposons au contraire, que ceux-ci soient installés dans quatre petits compartiments spécialisés et séparés les uns des autres par des murs de bois ou de briques que j'ai comparé à des cloisons étanches; nous serions beaucoup plus limités dans la disposition de nos lits pour les nouveaux arrivants. Si par exemple, en temps d'épidémie, les quelques lits de contagieux sont occupés et qu'il nous vienne encore des contagieux, nous ne pourrions pourtant pas les mettre dans les pièces d'à côté, fussent-elles à moitié vides; ce serait détruire nous-mêmes toute notre œuvre. Il faut donc bien admettre que nous serons, après cette réforme opérée, sans augmentation sensible du nombre de lits, beaucoup plus gênés qu'auparavant pour l'admission de malades nouveaux.

Et cela nous amènera forcément à agrandir notre hospice plus tôt que nous ne serions obligés de le faire avec l'organisation actuelle.

J'aurais encore d'autres considérations à présenter. Ainsi, je préconiserais volontiers, pour le jour où cet agrandissement s'impose, la création de petits pavillons totalement isolés et séparés du bâtiment principal par la plus grande distance possible. Mais c'est là une question de l'avenir et non du présent.

J'espère que ces réflexions seront utiles à Messieurs les membres de la Commission administrative et qu'elles auront pu montrer que cette réforme nécessite des conditions rigoureuses et présente de sérieuses difficultés.

Signé Dr Pierre .

La Commission remercie vivement Mr le Dr Pierre pour ce remarquable exposé de la question. S'il paraît impossible, quant à présent, de réaliser l'isolement complet des malades par catégorie, ce qui conduit à recommander au personnel, sœurs et infirmières, l'observation aussi rigoureuse que possible des soins qui peuvent atténuer les inconvénients d'une promiscuité, trop souvent inévitable, il résulte des observations échangées à la suite de la lecture de ce rapport que la division la plus pratique et la plus urgente dans l'état actuel des choses sera celle des malades atteints d'affections chroniques d'un côté, et de l'autre des vieillards ou infirmes dont le repos doit être troublé le moins possible par le voisinage des premiers. La Commission devra examiner les moyens de réaliser ce desiderata.

#### Malades ou blessés envoyés par la commune dans les hospices de Rouen

Cette question, soumise officieusement à la Commission administrative, comme il a été dit à la dernière séance, ne concerne pas directement la Commission, sauf en un point prévu par la précédente délibération; la surveillance de l'état de ces malades, en vue d'abrèger le plus possible leur séjour si onéreux pour la commune dans les hospices de Rouen. Sur proposition de Mr le Maire, approuvé par la Commission, ce soin serait confié à Mr Jouan. La mission consisterait à suivre, au moins mensuellement, la situation des malades dont la liste lui serait fournie régulièrement par l'administration Municipale à mesure des entrées et à signaler au médecin de la commune ceux dont l'état lui paraîtrait assez amélioré, soit pour provoquer un exeat, soit pour demander leur transfert à l'hospice de . Aucune décision ne serait prise, bien entendu, sans l'accord du médecin de Quevilly avec ses confrères de l'hospice de Rouen Petit Quevilly

5 Avril 1901 : Délibération

La Commission administrative, vu l'art 14 de la loi du 7 Août 1851, décide:

Monsieur le Docteur KUHN est nommé Médecin en Chef de L'Hospice de Petit Quevilly, service des hommes



Portrait du Dr. KUHN

Monsieur le Docteur BRASSEUR est nommé Médecin en Chef de L'Hospice de Petit Quevilly, service des femmes

Monsieur le Docteur COQUATRIX est nommé Médecin Adjoint de L'Hospice de Petit Quevilly.

9 septembre 1901 : Délibération

Est nommé membre de la Commission administrative de l'Hospice de Petit Quevilly :

Mr Davey Robert, en remplacement de Mr Davey Eugène, décédé

13 Janvier 1902 : Un lit est réservé à titre définitif à Mme veuve S. Davey

24 Mai 1902 :

*Monsieur le Maire*

*J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les remarques auxquelles a donné lieu la visite qu'a faite l'année dernière à votre établissement hospitalier Mr l'Inspecteur Général des services administratifs. L'Hôpital-Hospice de Petit Quevilly, installé depuis 1868 dans un bâtiment précédemment à l'usage de colonie pénitentiaire, répond assez mal à sa destination actuelle, malgré les aménagements et agrandissements dont il a été l'objet.*

*J'y ai compté, le 15 Mai 1901, 41 lits occupés soit par des malades, soit par des vieillards, la séparation n'existant qu'entre les 2 sexes. Il est vrai qu'on a récemment construit à l'extrémité de chaque aile une salle dite d'isolement séparée du corps principal de bâtiment par une autre chambre vitrée; mais ces salles ou l'isolement n'est que collectif semblent utilisées aussi bien pour séparer les opérés des dortoirs communs que pour séparer les contagieux, ce qui constitue une confusion du moins aussi grande que celle des vieillards et des malades, même en admettant que contagieux et opérés se succèdent dans les mêmes pièces, sans s'y trouver jamais réunis.*

*Il n'existe d'ailleurs pas de salle appropriée pour les opérations.*

*Les cabinets d'aisance sont d'un système rudimentaire et défectueux.*

*L'eau amenée par la distribution de la ville est de l'eau de Seine et par conséquent d'une pureté problématique.*

*Le règlement de l'Etablissement date de 1868, il y aurait lieu de le réviser en s'inspirant du nouveau règlement modèle.*

*Il m'a été impossible de me rendre compte si, comme on l'affirme la comptabilité-matières est tenue en conformité du décret de 1899. L'économiste était absent de la commune le jour de mon inspection, et, à son défaut, personne n'a pu me renseigner sur le service de l'économat.*

*Vous voudrez bien me faire connaître aussitôt que possible les mesures qui auront été prises pour remédier à l'état de choses signalé.*

*Agrérez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

*Pour le Préfet*

*Le Secrétaire Général*



31 octobre 1903

Lettre des médecins adressée au Maire et à Messieurs les administrateurs de l'hospice

*Nous croyons devoir vous informer de la situation anormale où nous nous trouvons relativement à l'hospitalisation des femmes. Tous les lits sont actuellement occupés, soit par des vieilles ou des infirmes régulièrement admises à vie, soit par des personnes atteintes de maladies chroniques auxquelles il est impossible l'exeat. Nous sommes donc réduits pour un temps indéfini, à refuser toute entrée nouvelle aux malades et blessés, quelle qu'en soit l'urgence.*

*A l'approche de l'hiver cette situation demande une solution aussi prompte que possible. Nous nous trouvons en effet tous les deux dans nos fonctions de médecins du bureau de bienfaisance en présence de cas presque journaliers où l'admission à l'hôpital nous est demandée à juste titre et où nous sommes obligés de la refuser faute de place. Or, la nouvelle loi sur l'assistance ne nous le permet point en pareil cas. Cela rend le service médical tout à fait impossible.*

*Envoyer nos malades à Rouen, c'est dépenser le double de ce qu'ils coûteraient ici. Il y aurait donc avantage à augmenter le nombre de lits, ce que l'existence de la nouvelle salle faciliterait matériellement. Du reste, c'est en 1887 pour une population de dix mille habitants et avant la loi sur l'Assistance médicale que l'on avait jugé raisonnable de porter à 50 le nombre des lits; proportion faite et avec les exigences de la loi, il en faudrait aujourd'hui environ quatre vingt.*

*Nous avons conscience de n'être pour rien dans les embarras actuels, puisque le service médical est devenu gratuit depuis votre délibération de 1894 et que seules les opérations du Docteur Fortin sont l'objet d'une légère indemnité. Quant à nos honoraires du bureau de bienfaisance, ils sont absolument en dehors; d'ailleurs ils n'ont pas varié depuis neuf ans et déjà ils représentent une réduction de moitié sur le tarif de l'assistance médicale, réduit lui-même de moitié sur celui de la médecine ouvrière courante.*

*Nous savons bien que les ressources sont difficiles à trouver à Petit Quevilly, mais il n'appartient pas à vos médecins de les rechercher. Leur rôle se borne à vous signaler les besoins croissants et à insister énergiquement sur leur caractère d'urgence absolu.*

*Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments respectueux.*

*Signé : Dr Pierre, Dr Kuhn*

Janvier 1904 : Mise en service d'une nouvelle salle pour les femmes (Salle Eugène Davey)

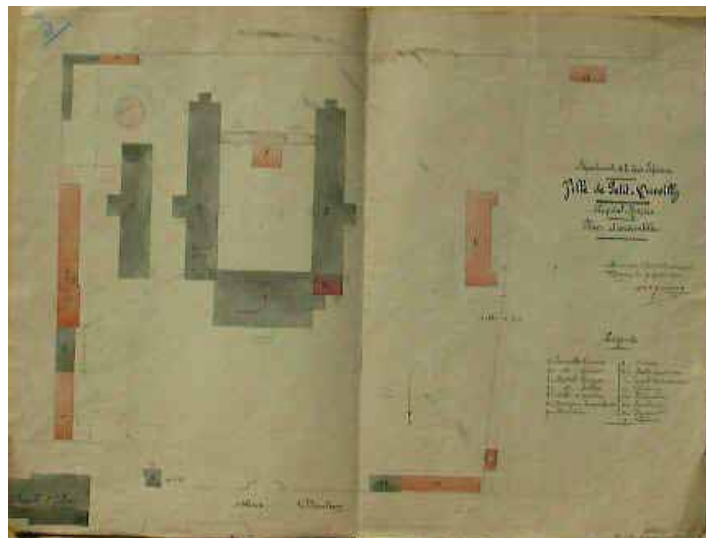
1904 : copie d'une lettre adressée à Mr Durand :

*Monsieur,*

*Comme suite à notre dernière entrevue, je viens vous confirmer que les mille francs je vous ai remis en remerciement du nom "Eugène Davey" donné à la rue des trois amis sont destinés à l'achat de lits pour l'hospice de Petit Quevilly dont mon cher et regretté mari s'occupait beaucoup.*

*Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.*

*signé E. Davey*



plan de l'hôpital de 1907

1909 : 33 178 journées effectuées

1910 : 34 745 journées effectuées

Le Docteur KUHN est convoqué devant le CA pour évoquer son différent avec le Pharmacien, à la suite de négligences. Il réclame que la visite des malades soit effectuées en présence du pharmacien et l'instauration d'un cahier de visite. Discussion sur l'introduction du vin dans l'hospice, et sur la réglementation des sorties.

On découvre que le vicaire prend ses repas dans la lingerie ! Discussion sur le produit des quêtes réalisées par les sœurs qui ne sont pas affectées au budget. Le différent avec le pharmacien va durer au moins deux ans, et est évoqué régulièrement en CA.

Une division de l'hospice est proposée avec une section hommes et une section femmes. Laisant le choix aux praticiens, le Dr KUHN prend les hommes et le Dr Brasseur les femmes

1911 : - Nomination du Dr Coquatrix en qualité de médecin adjoint

- On installe le téléphone dans l'hospice en le reliant au réseau

15/10/11 : Lettre du Docteur KUHN à Monsieur le Maire :

*Monsieur le Maire*

*En votant la laïcisation de l'Hospice Communal, le Conseil Municipal a décidé le départ des Sœurs Infirmières.*

*Cette mesure me paraît susceptible de jeter le trouble parmi nos hospitalisés en leur permettant de croire que ces sœurs ne sont plus capables de les soigner, et qu'il n'est plus prudent de leur confier des malades.*

*En qualité de Médecin Chef de l'Hospice, je dois rassurer mes malades. Je dois leur faire savoir que les Sœurs Infirmières n'ont jamais été davantage à la hauteur de leur tâche. Ce personnel est instruit, dévoué, discipliné. Il a de plus l'expérience que donnent de nombreuses années passées au chevet des malades; et les efforts incessants qu'il fait vers le progrès l'ont porté à un degré de perfection auquel je rends publiquement hommage.*

*Les malades peuvent avoir confiance dans leurs Sœurs aujourd'hui comme par le passé.*

*Je vous prie, Monsieur le Maire, de présenter ma protestation au Conseil Municipal.*

*Il me paraît de plus dangereux de remplacer un personnel d'élite qui a fait ses preuves : c'est compromettre la santé des pauvres qui doit nous être d'autant plus précieuse qu'elle est le seul bien des malheureux.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.*

*R. KUHN*

1912 : Les malades de Grand Quevilly seront payants. Il est décidé de nommer 3 surveillantes dans les sections hommes, femmes et vieillards, au tarif de 60 F/mois la première année et 90 F après 6 années de fonction. Un service de nuit est institué avec obligation d'une ronde systématique.

En raison de débordements budgétaires, seuls les médicaments inscrits au Codex sont autorisés. Le CA s'inquiète en outre de l'éventuelle nocivité de médicaments nouveaux. Le CA décide que les médecins devront, pour utiliser un médicament nouveau, en référer au CA. Devant la protestation des médecins, le CA revient sur sa position et propose que la prescription soit soumise à la responsabilité personnelle des médecins.

1913 : Le Dr Fortin, consultant, demande une révision de son indemnité.

Mr Bertault, pharmacien, s'inquiète que les médicaments lui soient surtarifés par les laboratoires

1914 : Les militaires ne sont plus admis depuis novembre, récupérés par les hôpitaux militaires de la ville

1915 : Le Dr Duchez remplace le Dr Brasseur, mobilisé

L'établissement participe, en utilisant des budgets " superflus " à l'emprunt national

1918 : Le Dr Flour remplace le Dr Coquatrix

1920 : Décès du Dr Fortin

1921 : Abonnement de l'hôpital à la Revue des hôpitaux pour 20 F/an

Melle Delamare demande des augmentations qui lui sont refusées

Epidémie de grippe

1925 : Eclairage électrique

3000 F de pension pour Melle Courrel (née en 1868, économe depuis le 1 Mai 1910, retraitée en 1927)

1926 : Projet d'agrandissement



Constructions en cours

1927 : Me Peulevey, architecte départemental propose la construction de 3 pavillons pour les tuberculeux, les contagieux et les blessés, un pavillon pour les consultations externes, la cuisine, le logement du concierge, les bains-douches, le dépôt mortuaire.

Le devis s'élève à 3. 052. 779 ,02 F.

Le Dr Brasseur approuve ce devis. Une demande de subvention est faite auprès du pari mutuel

1928 : Mr Sauvage est pharmacien Melle Bailleul est nommée première surveillante pour 8400 F/an  
La précision de la capacité est de 200 lits.

#### Répartition des lits

		Hommes	Femmes	Enfants	
<b>Partie ancienne et surélévation</b>	Vieillards et incurables	49	40	0	
	Malades	26	18	6	
<b>Pavillons neufs</b>	Tuberculeux		8	8	
	Blessés		20	8	
	Contagieux		6	6	
	Cabanon		1	1	
<b>Nombre de lits</b>		75	93	29	197

1930 : Le nombre de patients hospitalisés baisse en raison de la mise en œuvre de la loi sur l'assurance maladie qui incite les patients à se faire soigner à domicile plutôt que se faire hospitaliser

Les 2 médecins sont rémunérés sur la base de 1500 F/an

1932 : On installe le téléphone

Le CA prévoit une inauguration solennelle de l'établissement



Pavillon Laennec



Vue d'ensemble des Pavillons et de la Pharmacie





L'Escalier Central



Galerie des Vieillards - Hommes et Femmes

28/10/32 : Après avoir établi l'historique de l'établissement, le CA fait le bilan de l'hospice actuel "Le Centre hospitalier de Petit Quevilly où l'on compte 200 lits se divise en 2 parties bien distinctes, la première "Hospice" réservée aux vieillards hommes et femmes et la seconde "Hôpital" réservée aux malades et blessés.

Les salles affectées aux vieillards comprennent d'abord :

l'ancienne salle Eugène Davey, réservée aux vieillards femmes alitées. Entièrement remise à neuf, chauffée par le chauffage central, dotée de lavabos avec eau chaude et eau froide, bien aérée par le plafond, bien éclairée, cette salle est entièrement transformée et les 24 pensionnaires qui l'habitent peuvent s'y trouver à l'aise et chez elles car elles disposent dans une longue armoire-comptoir placée au centre de chacune des 2 pièces qui la composent, d'un casier avec porte glissière pour mettre vêtements et souvenirs.

Puis elles comprennent les anciens pavillons autrefois réservés, l'un aux femmes, l'autre aux hommes. Ces pavillons parallèles forment les côtés d'un fer à cheval dont le centre est occupé par le bâtiment primitif offert à la ville de Petit Quevilly en 1868 par Mr Emile Malétra.

Ces 2 pavillons ont été surélevés d'un étage et reliés entre eux au premier comme au rez-de-chaussée par un large corridor vitré et couvert du plus heureux effet. Par les longues journées d'hiver, ces corridors qui sont chauffés serviront à nos vieillards pour se promener, faire la partie, lire le feuilleton ou fumer la

pipe, ils trouveront toujours à l'heure du coucher la salle où l'on dort, bien aérée, le sommeil n'en sera que plus paisible et les rêves plus agréables.

Dans ces corridors vitrés l'on a placé des armoires individuelles où chaque pensionnaire peut ranger ce qui lui appartient: aux 2 extrémités un large escalier assure un dégagement plus que suffisant, tandis qu'un monte charge placé à l'extrémité nord du pavillon des hommes permet sans fatigue pour le personnel le ravitaillement de tous à l'aide d'un chariot à vivres. A l'extrémité sud de chacun de ces pavillons au 1<sup>er</sup> étage l'on a réservé une salle, la plus claire, la plus ensoleillée, pour les petits; ne pouvant placer près de l'enfant la présence de la maman par le dévouement de l'infirmière, l'on a voulu donner au petit malade le confort, le bien-être qu'il lui fallait pour guérir et qu'il n'avait pas ailleurs.

L'hôpital comprend 3 pavillons, qui ont reçu le nom de pavillon Pasteur, réservé aux blessés, pavillon Lænnec et pavillon Trousseau.

Ces bâtiments sont reliés au bâtiment central par un large corridor couvert long de 120 m, rappelant les cloîtres du moyen âge et ouvert d'un côté sur le jardin, et de l'autre sur les pavillons Pasteur et Trousseau. Le pavillon Pasteur ou pavillon chirurgical est réservé aux blessés hommes et femmes et comprend 18 lits hommes, répartis en 3 ailes, et 8 lits de femmes, répartis en 2 salles de 4 lits, une salle d'opération, une salle de stérilisation et une salle de radio.

En créant ce pavillon de petite chirurgie l'on a nullement voulu singer le grand centre chirurgical, mais seulement garder près de leur famille et dans un cadre plus intime des blessés dont les lésions peu graves pouvaient guérir tout aussi bien que dans un le grand centre chirurgical, en bénéficiant de tout l'outillage moderne.

Parallèle au pavillon Pasteur, auquel il est relié par un corridor couvert, le pavillon Lænnec est plus spécialement réservé aux malades du poumon. Ici, chaque malade a sa chambre bien exposée au soleil et donnant sur une galerie de cure. Chaque malade trouve sous cette galerie la chaise longue où il fera sa cure, il y sera mené sur son lit muni de grandes roulettes caoutchoutées lorsqu'il ne pourra pas se lever. Dans ces chambres dont les cloisons sont vitrées, les lits sont tournés vers le centre du pavillon, ce qui permet à l'infirmière dont le bureau est situé au centre de surveiller ses malades sans avoir à courir d'une chambre à l'autre.

L'on trouve la même disposition des pièces dans le pavillon Trousseau : large corridor de dégagement courant le long du pavillon, chambres séparées donnant sur une galerie couverte bien exposée au soleil, cloisons vitrées permettant la même surveillance des malades. Ici chaque malade a son jardin bien clos, c'est que ce pavillon est plus spécialement réservé aux malades contagieux, il ne doit y avoir de contact entre ces malades avant leur complète guérison.

Ces pavillons sont chauffés par le chauffage central, munis de lavabos individuels avec eau chaude et eau froide, enfin ils sont tous trois reliés par le téléphone entre eux et au bâtiment central, et plus spécialement au bureau de l'économe directrice; la garde qui veille la nuit dans chaque pavillon pouvant appeler à n'importe quelle heure la surveillante du service dans un cas grave; la certitude d'être secourus de suite doit donner à nos malades nerveux ou timorés la sérénité et le calme qui favorisent le sommeil. Inutile d'ajouter que non loin de là se trouve le pavillon réservé à la pharmacie modèle, où loge d'ailleurs le pharmacien.

Si l'on revient au bâtiment central, l'on trouve au rez-de-chaussée, d'un côté les bureaux, la lingerie, le vestiaire; de l'autre le réfectoire des surveillantes et enfin la cuisine et ses dépendances (salle de plonge, réserves); on l'a voulu spacieuse, claire et gaie cette cuisine, à l'aide d'un dispositif spécial toutes les odeurs, toutes les buées sont évacuées dans la cheminée; l'on y sent bon, l'on y sent de la bonne cuisine. ....l'on trouve les appartements de l'économe directrice et des surveillantes, au second l'on a réservé des chambres destinées à abriter de vieux ménages. L'on a voulu que ceux qui ont vécu et peiné de longues années l'un près de l'autre, arrivés à l'âge où l'on n'a plus d'espoir de gagner son pain par le travail, victime de la maladie, de la fatalité, l'on a voulu que ces vieux puissent être certains de terminer là doucement leur existence, sans avoir jamais à craindre d'être séparés autrement que par l'inévitable. Enfin dans la partie sud de ce centre hospitalier l'on trouve la buanderie centrale; là, le linge blanchi à la vapeur sous pression, avec les machines à bouillir, à laver et à blanchir, eut passé à l'essoreuse puis séché dans un grand séchoir moderne à air surchauffé; ici, économie de temps, rapidité, propreté, hygiène. Près du séchoir la salle de désinfection avec un appareil spécial à vapeur de formol.

A côté de ce bâtiment le pavillon réservé aux bains et aux douches.

Enfin pour donner à ce centre hospitalier l'air plus accueillant encore, l'on a aménagé de ci de là, parterres de verdure et de fleurs, les malades durant les beaux jours pourront y circuler à l'aise, récupérer des forces et reprendre goût à l'existence.

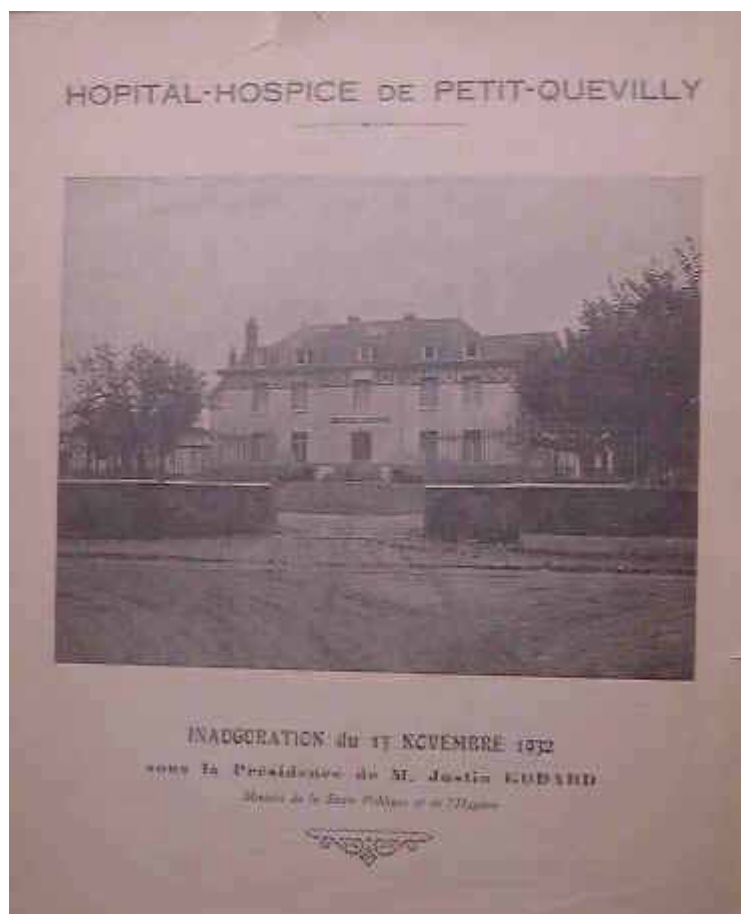
Nos visiteurs en ce jour de l'inauguration remporteront le meilleur souvenir d'une journée passée à travers les détails que comporte notre établissement, lesquels comprennent tout ce qui est nécessaire à la bonne marche et si dans l'avenir le besoin se faisait sentir, l'Administration assurée du concours du Conseil

Municipal n'hésiterait pas à apporter toutes autres améliorations utiles, car avant tout, la population quevillaise qui paie ses impôts a droit à la sauvegarde de sa santé.

Avant de terminer, nous nous devons de rappeler que notre personnel qui connaît les besoins du service a droit à notre reconnaissance et que les Docteurs Brasseur et Kuhn méritent avec comme associée Melle Courrel, nos plus grands éloges.

Petit Quevilly le 28 Octobre 1932.

Le Conseil d'Administration





13/11/32 : L'inauguration de notre établissement, agrandi, restauré et complètement modernisé eut lieu le 13 Novembre 1932 sous la présidence de Mr Justin Godart, Ministre de la Santé Publique.

Le Ministre fut salué à la gare de Rouen par Mr Métayer, Maire de Rouen, et Dumas, Préfet de la Seine Inférieure.

Escorté par les Gardes Républicains à cheval de Rouen l'auto ministérielle gagna la Mairie de Petit Quevilly où Mr Lozai, entouré de tout son Conseil Municipal, de MM Rongier, Conseiller Général, Leriche, Conseiller d'Arrondissement, Telloy, Maire de Sotteville souhaita la bienvenue à Mr le Ministre qui était accompagné de MM Brindeau et Thoumyre, Sénateurs, Métayer, Lebret et Crutel, Marie, Députés, Richard, Conseiller Général, Général Trousson, Commandant le 3<sup>e</sup> Corps d'Armée, Authou, Secrétaire Général de la Préfecture. Après qu'un vin d'honneur fut servi, Mr le Ministre répondit fort aimablement aux paroles de bon accueil qui lui furent adressées par Mr le Maire de Petit Quevilly.

Par la rue de la Gare et la rue de l'Hospice magnifiquement pavoisées, le cortège se rendit à l'Hôpital Hospice dans la cour duquel étaient groupés l'Harmonie Municipale, la Diane, le Rallye Quevillais qui toute la journée prêtèrent leur concours aux diverses cérémonies, la Renaissance, l'Association Quevillaise des blessés du poumon, l'Amicale des Anciens combattants, les anciens coloniaux de la région de Rouen.

Au seuil de l'Etablissement, Mr le Ministre après avoir tranché le cordon symbolique qui défendait l'entrée des salles fut accueilli par le Docteur Brasseur, Médecin Chef de l'Hôpital Hospice qui prononça l'allocution suivante:

*Monsieur le Ministre,*

*Le plus aimablement, Monsieur le Ministre,*

*Le plus aimablement, le plus simplement aussi comme il sied d'ailleurs au Représentant autorisé de notre belle République démocratique, vous avez bien voulu accepter de venir dans notre petite ville de province et inaugurer notre Hôpital Hospice.*

*De recevoir la visite d'un haut personnage gouvernemental, nous sommes très fiers, Monsieur le Ministre, c'est un honneur que les Quevillais n'ont pas eu depuis longtemps. C'était dans les derniers jours du Second Empire alors que Pouyer Quartier était Ministre des Finances.*

*Monsieur le Ministre, l'Hôpital que vous allez inaugurer n'a pas les allures d'un grand centre hospitalier, notre pavillon chirurgical n'est réservé qu'aux petits blessés, accidentés du travail. Nous savons qu'il existe à la ville voisine un centre chirurgical ayant à sa tête des Maîtres dont l'autorité est reconnue de tous.*

*Nos malades du poumon doivent en principe ne faire dans nos salles qu'un stage de préparation avant d'être dirigés vers le sana voisin.*

*Nous avons voulu surtout faire de notre Hôpital une maison accueillante, nous avons voulu des salles bien aérées, bien éclairées, aux murs peints de couleur claire, des salles contenant un nombre restreint de lits, des pavillons aux chambres séparées pouvant donner aux malades l'illusion qu'ils sont un peu chez eux. Nous avons voulu que dans ce décor familial ils reprennent plus facilement l'énergie, la volonté de guérir. Nous avons voulu enfin donner à nos vieux ménages d'ouvriers (admis à la maladie) arrivés à l'âge où on n'a plus l'espoir de vivre par le travail, l'asile sur où ils pourront terminer ensemble leur existence sans jamais avoir à craindre d'être séparés autrement que par l'inévitable.*

*Monsieur le Ministre, au nom des membres de la Commission Administrative, au nom de toute la population ouvrière de notre ville, je vous offre les meilleurs souhaits de bienvenue et vous remercie de tout cœur de nous avoir fait l'honneur de nous donner ces quelques heures.*

*Avant de terminer, permettez moi de remercier devant vous Mr Démare, Préfet de la Seine Inférieure dont la haute autorité, l'aimable courtoisie ont su gagner tous les cœurs dans notre région normande; jamais nous ne nous sommes adressés à lui sans obtenir la parole de réconfort, le conseil qui remet sur le droit chemin; Mr Peulevey, architecte départemental qui a su tirer de la connaissance approfondie de son art la formule qui a fait de notre Hôpital Hospice la maison de tous où l'on entre sans crainte, sans arrière pensée pour y refaire sa santé; Mr Ruquier, entrepreneur de maçonnerie et tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont contribué à l'édification de ce centre hospitalier.*

*Et maintenant, si nous vous avons dit à tort, comme le hibou de notre bon La Fontaine :*

*Notre petit est mignon*

*Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.*

*Excusez-nous, Monsieur le Ministre*

*C'est une commune loi*

*Qui veut qu'on trouve ses enfants*

*Beaux, bien faits et sur tous ravissants*

Mr Justin Godard en termes choisis et spirituels remercie Mr le Dr Brasseur de ses souhaits de bienvenue et le félicita du ton charmant qu'il avait donné à son allocution. Puis commença la visite de l'établissement.

Celle-ci terminée, Mr le Ministre reprit la parole pour constater que la visite qu'il venait de faire des nouvelles installations réalisées était pleine d'enseignement et attestait l'effort accompli, que Mr le Dr Brasseur avait été trop modeste et qu'il n'avait pas eu tort de dire que *son petit était mignon, beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons* car bien des grandes villes seraient fières d'avoir un Hôpital Hospice aussi parfaitement aéré et ensoleillé que celui de Petit Quevilly.

Il félicita Mr Peulevey d'avoir su restaurer intelligemment l'ancien bâtiment principal et lui adjoindre de nouveaux pavillons destinés aux contagieux, aux tuberculeux, aux blessés sans que l'unité de l'établissement assurée par des communications vitrées ait été compromise.

Il souligne trois réalisations de première importance : les services de blanchissage et de désinfection, dotés des plus récents perfectionnements, des chambres aménagées pour recevoir des couples de vieillards qui pourront ainsi vivre leurs vieux jours sans être séparés, des jardins individuels réservés aux tuberculeux.

Il adressa ses plus vives félicitations à Mr le Dr Brasseur et à Mr le Maire de Petit Quevilly et à tous ceux qui les aidèrent dans leur tâche : Commission Administrative, Conseil Municipal, Préfecture qui tous ont bien mérité des malades et des vieillards de Petit Quevilly.

En terminant, Mr Justin Godart annonça qu'il se proposait de faire accorder les distinctions honorifiques à Mr le Dr Brasseur

### Les Conards

*La confrérie des conards regroupe des chansonniers irrévérencieux sortant à l'occasion du carnaval, célèbres par leur satires de l'ordre établi, et se manifestant régulièrement dans les rues de la ville. La tolérance leur permet d'exercer leur talent malgré de nombreuses réticences. Ils sont établis au prieuré Bonne Nouvelle, ou ils sont organisés de manière très hiérarchisée, et se livrent à des pratiques bachiques. En 1499, Louis XII finit par interdire ces pratiques, faisant valoir la Pragmatique sanction, et donne l'ordre au clergé de les faire expulser. Les conards quittent alors le prieuré Bonne Nouvelle, et atterrissent au Prieuré Saint Julien où ils peuvent continuer leur pratique. Ils sont installés, et de grandes fêtes s'y déroulent sous de grandes tentes pouvant réunir jusqu'à 2000 personnes, comme celle de 1540 ou ils réussissent une grande cavalcade. Sous la pression des pouvoirs répressifs, l'ordre finit par disparaître.*

### BIBLIOGRAPHIE

Titre	Auteur	Editeur	
Histoire des lépreux au Moyen Age .Une société d'exclus	BERIAC Françoise	Imago	
La peste à Rouen	BOULANGER Marc	Connaître VII	Rouen
Le Vicomte pourfendu	CALVINO Italo	Albin Michel	
La dame d'Aquitaine	CHABAN-DELMAS Jacques	RMC Edition	1987
La peste à Rouen au XVI et XVII ème siècle	DOUCHET		1897
Petit Quevilly et le prieuré de Saint Julien	DUCHEMIN	Réédité en 1987	1890
Le prieuré Sainte Madeleine de l'Hôtel Dieu de Rouen	EUDE Thérèse		
La légende de Saint	FLAUBERT		

Julien l'Hospitalier	Gustave		
Histoire de Rouen	LEFORT A.	Les éditions du bastion Réédition de ouvrage de 1884	1987
La civilisation de l'occident médiéval	LEGOFF Jacques	Arthaud	1984
Floraison des fondations hospitalières. Histoire en France	MOLLAT M.	Privat Toulouse	1982
Aliénor d'Aquitaine	PERNOUD Régine	Albin Michel	1983
La peste à Rouen	PLANTRON Eric	Thèse de Doctorat en Médecine	1967
Histoire de la médecine	RULLIERE Roger	Masson	1981
Combien de lépreux au Moyen Age ? Essai d'étude quantitative appliquée à la lépre. Les exemples de Rouen et de Bellencombre	TABUTEAU B.	Travaux historiques. Revue de l'association Histoire au présent 13	1988
Les léproseries dans la Seine Maritime. Mémoire de maîtrise.	TABUTEAU B.	Université de Rouen Hte Normandie	1982
Un éclairage original sur le monde de la lèpre Gisors 1436	TABUTEAU B.	Annales de Normandie	n° 4 Oct 1988
Petit Quevilly: Mémoires	THERON Charles		1992
La franc-maçonnerie rouennaise et la colonie pénitentiaire de Petit Quevilly (1843-65)	VIMONT Claude	Jean-	118 e cong. nat. soc. hist. et scient. Pau 1993 de la charité à l'action sociale p 209-223
Tristan et Yseult			
La Confrérie des conards			